MINISTERE DE LA CULTURE

CGT CFDT CFTC FO FSU SUD UNSA

Paris, le vendredi 13 mars 2008

L'intersyndicale CGT CFDT CFTC FO FSU SUD UNSA

à

Madame la Ministre de la Culture et de la Communication 3 rue de Valois 75001 Paris

Objet : préavis de grève reconductible à partir du 20 mars 2008

Madame la Ministre,

Dans le cadre de la journée de mobilisation contre la mise en place de réformes liées au processus de la RGPP, l'intersyndicale du Ministère de la Culture dépose un préavis de grève pour une durée reconductible à partir du jeudi 20 mars 2008 y compris la nuitée en amont.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, contractuels et auxiliaires du ministère et de ses établissements publics, agents de droit public comme de droit privé.

Ce préavis est motivé par les attaques contre le service public culturel et le statut général de la Fonction publique, attaques mises en œuvre dans le cadre de la RGPP.

Conformément à la législation, nos organisations sont prêtes à vous rencontrer avant le début de cette grève reconductible pour connaître vos réponses à ce préavis.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre considération.

CGT CFDT CFTC FO FSU SUD UNSA

Kamal HESWI C.THO NAS
Seveline general suretaine
Nicolais Monograhr.

Micolais Monograhr.

Servinal

Servinal